LIBERTÉ ET PATRIE

La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

AFFRANCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

N° 9
9 mars 1998
Bimensuel

Service minimum

Normalement, *La Gazette* a seize pages. Cependant, dans la période de rodage où nous nous trouvons encore, il n'est pas toujours possible d'assurer la production de seize pages satisfaisant à nos exigences quant à la qualité graphique et à la fiabilité des informations publiées. Dans ce cas, nous publions un numéro réduit à huit pages avec un «service minimum» assurant la publication intégrale du *Bulletin des postes vacants* et des décisions du Conseil d'Etat.

Certains articles prévus pour ce numéro n'y ont pas trouvé place. Ils seront publiés, et au besoin réactualisés, dans un prochain numéro. Merci aux auteurs et aux personnes concernées de leur compréhension. *LR*

Dans ce numéro

COURRIER
Questionnaire du Bureau de l'égalité 2

PETITES ANNONCES
Un saxophone et une maison 2

EMPLOI
25 postes vacants 3

CONSEIL D'ETAT
Les décisions de la quinzaine 6

MEMENTO
Voyage théâtral de l'Arsenic 8

JEAN-PHILIPPE DAULTE

Pierre Chausson, chef du Service des eaux et de la protection de l'environnement

Une mésaventure médiatique

Dans l'affaire de la pollution au mercure à Yverdon-les-Bains, certains médias sont allés jusqu'à prétendre que l'Etat avait menti. L'accusation est aussi grave que mal fondée. Elle mine la confiance de la population dans l'administration.

Le chef du Service des eaux et de la protection de l'environnement s'est retrouvé, presque à son insu, au cœur d'une véritable tempête médiatique. Il s'est fait proprement piéger alors qu'il cherchait à appliquer les consignes de transparence de l'information en vigueur à l'Etat. Sans renier en rien le principe de la transparence, il y a des leçons à tirer de cette mésaventure.

Page 2

SUBJECTIF

Bête informatique

Les ordinateurs sont bêtes. Pire: ils sont vicieux. Si vous vous laissez aller à croire qu'ils peuvent penser à votre place, ils se vengent. C'est ainsi que, pendant des mois, la messagerie électronique du Centre informatique de l'Etat de Vaud indiquait l'heure de diffusion de ses messages avec une heure de décalage. L'explication vient d'être trouvée: la passerelle *softswitch* du CIEV était restée à l'heure d'été.

Les informaticiens chevronnés cherchent en général à vous culpabiliser quand votre ordinateur ne tourne pas rond. Leur réflexe ordinaire est de supposer que vous avez fait une erreur de manipulation. Naturellement, ils ont raison. Presque toujours. Sauf s'il y a un *«bug»*.

Le problème est de savoir comment comprendre leurs explications, lorsqu'il vous assènent, par exemple: *«Il n'y a pas de bug dans ton soft, mais le script de ton plug-in ne pouvait pas marcher, parce que tu as oublié de maper ton disque»*. Vous avez l'air aussi malin que Pirlouit quand on lui demande s'il a vu passer le schtroumpf qui schtroumpfe du schtroumpf.

Insistez pour qu'on vous parle français, et vous obtenez des avalanches de réponses tout aussi impénétrables, pleines de logues, de plugues, de drives, de modules postscript et de backup compressés. Et si après ça vous n'êtes pas content, vous pouvez aller vous faire maper un disque. *LR*

COURRIER

Questionnaire du bureau de l'égalité: qui aura accès aux résultats ?

Dans le no. 8 de *La Gazette*, Madame Anne-Marie Bessire relevait que certaines questions très ciblées du questionnaire permettaient facilement de retrouver l'auteur des réponses.

En y répondant, plusieurs de mes collègues et moi-même avons eu le même sentiment.

Alors contrairement à ce qui a été rappelé - ce questionnaire est strictement anonyme -, on a l'impression qu'il contient des éléments permettant de vous identifier. Désolé d'être un rabat-joie pour ceux qui l'ont mis au point , mais il laisse plâner chez plusieurs personnes un doute sur une utilisation détournée. Les auteurs de ce questionnaire sont certainement intègres, mais en fin de compte, on ne sait pas qui a ou aura accès aux résultats.

Et en fait que va-t-on en faire ? Pourraient-ils modifier la politique de l'Etat, ou resteront-ils simplement comme une image de la fonction publique à la fin du 2éme millénaire ?

Olivier Reymond

Réponse du Service de statistique: l'anonymat est garanti

Les deux lettres publiées dans *La Gazette* (nos 8 et 9) sous la rubrique " COURRIER " appellent de notre part certaines précisions. Les auteurs mettent en doute le caractère " strictement confidentiel " de " L'enquête sur les conditions de travail et l'égalité entre les sexes dans l'Administration cantonale vaudoise " réalisée par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) auprès de tous les collaborateurs de l'administration. Afin qu'aucun doute ne subsiste et pour répondre aux questions que bien légitimement certains se posent, nous tenons à réaffirmer ici le caractère totalement confidentiel de l'enquête.

Il est illusoire d'imaginer que, sur la base d'un questionnaire anonyme, les seules informations relatives à la date de naissance, au sexe, à la date d'entrée en fonction, à la classe de fonction, ou au département permettent d'identifier les personnes ayant répondu parmi les 23'000 concernées. Le croisement de toutes ces informations ne produirait au mieux qu'une liste de cas anonymes sans intérêt aucun. Par contre, ces données sont d'une grande utilité pour analyser des résultats statistiques selon des catégories de personnes (selon l'âge, le sexe, le département, etc.). De plus, elles sont absolument indispensables pour généraliser les réponses obtenues à l'ensemble des collaborateurs de l'administration cantonale; la qualité des résultats statistiques qui seront publiés en dépend.

Le SCRIS est l'unique service en charge du traitement des questionnaires de l'enquête. Aucun autre service, ni organisme n'a accès aux données. Le SCRIS a pour mission de traiter l'information à but statistique sur la base de principes scientifiques, choisis en toute indépendance, dans le respect de règles déontologiques et des règles de la protection des données personnelles. A ce titre, le SCRIS ne traite, sous forme informatique, que des données anonymes. Il n'est pas autorisé à communiquer des données individuelles à des tiers même au sein de l'administration. C'est en permanence que cette préoccupation habite les collaborateurs du SCRIS. Il en va de la crédibilité et de la qualité de la statistique cantonale.

Jean Campiche
Chef du SCRIS

PETITES ANNONCES

Saxophone alto, Selmer Mark VII, entièrement révisé. Fr. 2'900.–.
Tél. privé 021/887 70 18.

Maison villageoise de 5 appartements à Lucens (liquidation succession). Beaucoup de cachet, vue panoramique sur le village, jardin arborisé de 1'960m2. Fr. 700'000.–
Tél. 021/652 95 00 (soir), Natel 079/ 437 03 59.

Journal *Le Rhodanien*: ce bimestriel vous informe sur les manifestations organisées par les sociétés et théâtres de Suisse romande.
Un exemplaire gratuit peut être commandé à: Le Rhodanien, case postale 442 - 1052 Le Mont (avec enveloppe affranchie, nom et adresse).

La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail *La.Gazette@chancellerie.vd.ch*

PRESSE

L'affaire Bio-Dépollution: éviter les pièges

Face aux tempêtes médiatiques sur un dossier délicat, il est essentiel de bien connaître ses droits d'interviewé

Dans l'affaire de la pollution au mercure à Yverdon-les-Bains, pour restaurer la crédibilité de l'Etat injustement mise à mal dans *24 Heures* ou sur la TSR, il ne suffit pas d'apporter des démentis aux informations fausses ou de déposer plainte contre ces médias. A posteriori, on peut tirer des leçons qui peuvent être utiles à tous, du point de vue de la communication.

Dans tous les cas et surtout pour un dossier délicat et potentiellement explosif, la meilleure prévention, c'est bien sûr l'initiative : une information objective, totalement transparente, donnée au bon moment, est plus crédible aux yeux des médias et de la population que toute rectification. C'est le principe de base de la politique d'information de l'Etat de Vaud.

Quand la crise est là, toute personne interviewée doit bien connaître ses droits: notamment de savoir dans quel contexte ses propos seront placés, d'avoir accès aux informations contradictoires que le journaliste pourrait détenir et de pouvoir apporter des précisions dans la même interview. Il est utile de rappeler ces droits aux journalistes qui seraient tentés de ne pas les respecter.

Le cas de la TSR

Dans un reportage du 20 février, la TSR est allée jusqu'à accuser M. Chausson, chef du service désigné et leader du dossier pour les trois départements concernés, d'avoir menti : son service aurait su depuis une année que Bio-Dépollution posait de gros problèmes, et non depuis novembre 1997. A l'écran, le mot «faux» s'inscrit en gros caractères sur le visage de M. Chausson.

Sur ce point, un spécialiste de la déontologie des journalistes est clair : «*En sa qualité de service public, la TSR n'a pas le droit d'accuser une personne de mentir. Elle peut mettre côte à côte deux versions des faits contradictoires, mais c'est au téléspectateur de se faire une opinion*».

Jacqueline Decurnex, déléguée à la communication du DTPAT

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description	
5.917	**Adjoint (à déterminer)** **100%**	*Activité :*	responsabilité du service financier de l'Université : planification financière, gestion de la trésorerie, administration du personnel hors Etat, participation au développement de l'outil informatique.
		Indispensable :	formation universitaire en gestion d'entreprise avec pratique dans le domaine de la comptabilité de 5 ans au moins, maîtrise de l'informatique. Expérience réussie dans l'organisation et la conduite de collaborateurs.
5.920	**Chef informatique** **cl. 29-32** **100%**	*Activité :*	direction du centre informatique du département, gestion de l'évolution et du développement des systèmes d'information, coordination avec les autres instances informatiques de l'Etat.
		Indispensable :	formation universitaire (HEC ou scientifique), solide expérience professionnelle dans une grande administration publique ou privée, leadership, résistance au stress, ainsi que grande flexibilité au niveau des horaires. Maîtrise de l'anglais et bonne connaissance de l'allemand.
5.911	**Chef de l'Office d'exécution des peines** **cl. à déterminer** **100%**	*Activité :*	à la tête d'une petite équipe, vous êtes responsable de faire exécuter l'ensemble des sanctions pénales de manière individualisée, rationnelle et cohérente, tout en favorisant la prévention de la récidive. Vous coordonnez et suivez également le traitement pénitentiaire dans les établissements carcéraux.
		Indispensable :	licence en droit, criminologie ou sciences humaines, ou formation plus expériences jugées équivalentes. Ce poste demande des facultés d'analyse, de synthèse et d'organisation. Bonne résistance aux tensions
		Souhaité :	des connaissances dans le domaine pénal et une expérience en gestion d'équipe seraient appréciées.
5.910	**Chargé de projet de la réforme de l'ordre judiciaire, cl. 27-30** **100%**	*Spécificité:*	les personnes intéressées peuvent obtenir le texte de l'annonce qui a paru dans les quotidiens 24H, NQ et JGE auprès du secrétariat du BRH (021 / 316 29 20).
		Délai :	20 mars 1998.
5.901	**Premier contrôleur d'impôt, chef de groupe, cl. 23-26** **100%**	*Activité :*	vous formez, dirigez un groupe de taxateurs et assumez également la gestion de dossiers de personnes physiques.
		Indispensable :	pratique professionnelle de 3 ans en qualité de contrôleur d'impôt A ou de premier contrôleur d'impôt B. Maîtrise parfaite de la fiscalité, notamment de la taxation des personnes physiques et des impôts spéciaux.
		Lieu :	Nyon.
5.928 5.929	**Ingénieur ETS en électronique** **cl. 22-24 et 23-26**	*Activité:*	maître d'enseignement prof. B (en formation) et maître d'enseignement prof. B
		Spécificité:	*Voir FAO du 10 mars 1998*
5.903	**Secrétaire-juriste** **cl. 22-25, 50%**	*Activité :*	gestion des décisions sur réclamations, études juridiques simples, ainsi que tenue de procès-verbaux de commissions fiscales.
		Indispensable :	Licence en droit.
5.904 5.905	**Inspecteur fiscal B** **cl. 21-24** **100%**	*Activité :*	vous serez affecté aux révisions fiscales auprès de contribuables PP. & PM., après une année de stage de formation au sein d'une Commission d'impôts.
		Indispensable :	Licence HEC ou diplôme fédéral de comptable/contrôleur de gestion. Brevet fédéral de comptable/d'agent fiduciaire, ou attestation de réussite à l'examen préliminaire d'experts fiscaux; ou CFC d'employé de commerce avec pratique de 15 ans dans des activités comptables ou fiscales.
		Souhaité :	expérience du secteur fiduciaire.
5.916	**Technicien ET mécanique/microtechnique** **cl.20 - 26**	*Activité :*	maître d'enseignement prof. C/B
		Spécificité:	*Voir FAO du 10 mars 1998*

Bureau des ressources humaines Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne. Tél. 021/ 316 29 20. Fax 316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h.

5.899
5.900

Contrôleur d'impôt A
cl. 20-22
100%

Activité : taxation des dossiers des contribuables personnes physiques : application des lois fiscales, contact avec les contribuables ou leurs mandataires.

Indispensable : pratique professionnelle de 3 ans en qualité de contrôleur d'impôt B ou CFC d'employé de commerce avec expérience de 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires, ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Excellentes connaissances du secteur comptable.

Souhaité : expérience en fiduciaire.

Lieu : un poste à Lausanne, l'autre à Morges.

5.930

ingénieur ETS ou technicien ET en électronique cl.19-26

Activité : maître d'enseignement prof. C/B

Spécificité: *Voir FAO du 10 mars 1998*

5.895

Premier secrétaire A
cl. 18-20
100%

Activité : vous assurez le secrétariat du Chef de département et de son état-major : tenue de l'agenda, préparation des dossiers du département soumis au Grand Conseil, rédaction de procès-verbaux de séances.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique de 10 ans ou CFC d'employé de bureau avec expérience de 15 ans, maîtrise de l'allemand.

Souhaité : connaissance de l'anglais.

5.926
5.927

Surveillant sous-chef de maison
cl. 17-19
100%

Activité : vous secondez le surveillant-chef pour les tâches et responsabilités liées à la surveillance des détenus, vous veillez également à la sécurité à l'intérieur de l'établissement et à la qualité des relations entre détenus et surveillants.

Indispensable : CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 10 ans dont 5 en qualité de surveillant. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire, pour les hommes : incorporation militaire.

Souhaité : connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.

Lieu : l'un des postes à Orbe, l'autre à Lausanne.

5.912
5.913

Assistant social B
cl. 17-19
un poste à 100%, l'autre à 70%

Activité : interventions auprès d'enfants en danger dans leur développement.

Indispensable : diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent

Souhaité : connaissances des problématiques familiales et du développement de l'enfant serait appréciée.

Lieu : le poste à 70% est à Nyon.

5.925

Surveillant spécialiste A (responsable de l'entretien des bâtiments)
cl. 15-17
100%

Activité : poste de conseil et de coordination de l'entretien des bâtiments. En vous appuyant sur les compétences techniques des cinq chefs d'atelier et surveillants qui vous sont rattachés, vous informerez la direction des actions et des moyens à engager.

Indispensable : CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant. Pratique professionnelle de 9 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire, pour les hommes : incorporation militaire.

Souhaité : connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.

5.896

Contrôleur d'impôt C
cl. 14-16
Contrôleur d'impôt B
cl. 17-19, 70%

Activité : vous collaborez à l'examen des demandes de remises de contributions faites par les contribuables. Vous aurez divers contacts avec les communes, les contribuables, ainsi que leurs mandataires.

Indispensable : pratique professionnelle de 3 ans en qualité de contrôleur d'impôt D ou CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans au min. dans des activités comptables, fiscales ou bancaires. Excellentes connaissances de la taxation PP & PM.

5.902

Employé principal d'adm.
cl. 14-16
80%

Activité : vous collaborez activement à la taxation des droits de mutation, des impôts sur les successions et les donations, ainsi qu'aux transferts immobiliers.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 11 ans. Expérience professionnelle de quelques années auprès d'un bureau de notaire ou d'avocat.

Souhaité : connaissance du nouveau droit matrimonial.

Lieu : Nyon.

5.918

Surveillant A
cl. 12-14
100%

Activité : assure la surveillance, le maintien en détention, ainsi que la rééducation et la formation professionnelle de personnes en exécution de condamnations pénales.

Indispensable : CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Sexe masculin, nationalité suisse, âgé de 25 à 45 ans, casier judiciaire vierge, doit être astreint ou avoir effectué ses obligations militaires.

Lieu : Orbe.

5.898

Contrôleur d'impôt D
cl. 12-14
Contrôleur d'impôt C
cl. 14-16, 100%

Activité : vous taxez les dossiers de contribuables personnes physiques. Dans le cadre de cette activité vous appliquez les lois fiscales et contactez les contribuables ou leurs mandataires.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec pratique de 2 ans et diplôme du cours de base pour contrôleur d'impôt, ou expérience professionnelle de 4 ans au min. dans des activités comptables, fiscales ou bancaires.

Souhaité : expérience en fiduciaire et connaissances du secteur comptable.

5.922
5.923
5.924

Surveillant A
cl. 12-14
100%

Activité : votre rôle consiste à soutenir et à encadrer le détenu dans ses diverses activités, à l'encourager à tirer le meilleur parti de son séjour (respect de soi et de l'autre, hygiène et discipline personnelles, activités associatives, travail, sport et lecture, etc.).

Indispensable : CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire, pour les hommes : incorporation militaire,.

Souhaité : connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.

Lieu : 2 postes à Orbe et le troisième à Vevey.

5.915

Employé d'administration
cl. 10-12 à
Secrétaire
cl. 15-18, 100%

Activité : vous assurnez le secrétariat d'un secteur de prestations : gestion des dossiers, renseignements téléphoniques, classement, saisie des données sur informatique ainsi que prise en charge des dossiers contentieux.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise de la dactylographie et des outils informatiques. Ce poste demande de la précision et de la rapidité.

Souhaité : la connaissance des milieux de l'agriculture serait un avantage.

5.914

Employé d'administration
cl. 10-12
Premier employé d'adm.
cl. 12-14
100%

Activité : tenue du secrétariat, gestion des dossiers, enregistrement de mutations émanant des registres fonciers, accueil et téléphone.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel), aisance rédactionnelle.

Souhaité : sens de l'organisation et de la collaboration. Bonnes connaissances de l'allemand parlé.

Lieu : Morges.

5.909

Employé d'administration
cl. 10-12
Premier employé d'administration
cl. 12-14, 50%

Activité : travail de secrétariat tels que courrier, accueil au guichet, gestion des absences, statistique, établissement des titres et attestations, ainsi que préparation de la brochure de l'établissement.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, pratique professionnelle d'au moins un an, connaissance des logiciels de base Word, Excel, Filemaker sur Macintosh. Goût pour le contact avec les jeunes.

Souhaité : autonomie et souplesse.

5.921

Employé d'administration
cl. 10-12
50%

Activité : tâches de secrétariat au sein d'une petite équipe prenant en charge des mandats tutélaires, principalement de mineurs.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise du français, excellente dactylographie.

Souhaité : intérêt pour le travail social et connaissance du langage juridique.

CRASS-931

Secrétaire exécutif
75 à 100%

Activité: il s'agit d'un poste de gestion et d'administration qui exige de l'intérêt et des connaissances dans les domaines sanitaire et social, le sens des responsabilités et des qualités d'organisation, de rédaction, ainsi que de bonnes connaissances des langues officielles.

Lieu de travail: à déterminer

Adresse: M. C. Ruey, Conseiller d'Etat et Président de la CRASS, Château cantonal - 1014 Lausanne

Renseignements: M. M. Fauchère, Service de la santé publique, tél. 021/ 316 42 22

Délai: 20 mars 1998

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

Arrêté pour un Fonds pour la promotion culturelle de la Cathédrale de Lausanne

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté réglementant précisément le cadre d'utilisation du fonds pour la promotion culturelle de la Cathédrale de Lausanne, datant de 1869. Ce fonds est alimenté par les recettes du stand de vente, par les taxes d'utilisation du monument, etc. Il sera administré par le Service des activités culturelles et géré par le Service des finances. L'arrêté officialise et précise ses conditions d'utilisation.

Service des activités culturelles, 021/ 316 33 01

Archivage dans l'administration cantonale: de la gestion «passive» à la gestion «active»

A la demande du Conseil d'Etat, l'administration cantonale a fait l'objet d'une étude systématique sur l'archivage, sous la responsabilité de Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises. Cette première analyse montre qu'une réflexion et une véritable politique d'archivage doivent être mises en oeuvre, afin que la «mémoire» de l'Etat soit conservée de manière cohérente et complète.

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert pour une seconde étape d'études. C'est un chantier très important, qui marque donc le passage à une gestion «active» et concertée. Il nécessitera notamment un travail de formation et de sensibilisation de nombreux collaborateurs de l'administration cantonale.

Archives cantonales vaudoises, 021/ 316 37 11

Démarche d'évaluation politique des missions

Le Conseil d'Etat a engagé cette démarche destinée à lui permettre de fixer des priorités dès ce printemps, en coordination avec d'autres démarches telles que l'examen de la répartition des charges et des tâches entre l'Etat et les communes ou l'opération DUPLO. Première étape: l'établissement d'un inventaire des missions, auquel les chefs de service seront étroitement associés.

V. Grandjean, chancelier d'Etat, 021/ 316 40 42
B. Goetschin, Service des finances, 021/ 316 25 50

DJPAM

Département de la justice, de la police et des affaires militaires

Dossiers des réfugiés de la guerre 39-45 : ouverture d'une enquête administrative

On ne trouve aucune trace écrite permettant de connaître avec certitude le destin des archives relatives aux réfugiés de la 2e guerre mondiale dans le canton de Vaud; il est vraisemblable que les dossiers des réfugiés aient été détruits à l'Office cantonal des étrangers en 1988 ou 1989 «par le hasard d'épurations manquant de rigueur»: telles sont les conclusions du rapport intermédiaire de l'historien André Lasserre.

Les outils de l'historien ne suffisant pas, en l'occurrence, pour établir la vérité et les responsabilités des disparitions de documents, le chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, a décidé d'ouvrir une enquête administrative à l'Office cantonal des étrangers et aux Archives cantonales.

Catherine Lavanchy, déléguée à la communication, 021/ 316 45 14

Indemnités identiques pour les juges et les assesseurs du TA et du TC

Les juges et les assesseurs du Tribunal cantonal bénéficieront des mêmes conditions d'indemnisations que ceux du Tribunal administratif. Le Conseil d'Etat a accepté cette égalité de traitement qui nécessite une modification du règlement du 24 septembre 1986 sur les offices judiciaires.

Me François de Rougemont, chef du service de justice et législation, 021/ 316 45 40

DISP

Département de l'intérieur et de la santé publique

Eau potable en temps de crise : nouveau règlement

Pour garantir l'eau potable en temps de crise, le Conseil d'Etat vient d'adopter un nouveau réglement qui prend en compte l'ordonnance fédérale du 20 novembre 1991. Les communes sont chargées d'assurer l'approvisionnement de la population par des moyens indépendants du réseau, lorsque celui-ci est partiellement ou totalement hors service.

Laboratoire cantonal, 021/ 316 43 43

Laboratoires privés d'analyses médicales: règlement modifié

Désormais le directeur d'un laboratoire privé d'analyses médicales n'est plus tenu d'exercer ce mandat à titre de profession principale pour obtenir l'autorisation du Département de l'intérieur et de la santé publique. Le Conseil d'Etat vient d'abroger l'article qui le stipulait dans le réglement du 5 mars 1996. La sécurité et la qualité des analyses sont cependant garanties: le directeur doit en effet exercer une surveillance directe et permanente sur toutes les opérations techniques du laboratoire.

Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacienne cantonale, 021/ 316 42 01

Financement des établissements sanitaires: entrée en vigueur différée

En date du 10 novembre 1997, le Grand Conseil a adopté les nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS) qui modifient notamment la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public. Le Conseil d'Etat vient d'accepter une modalité d'entrée en vigueur en deux temps : 1er avril pour les nouvelles dispositions, à l'exception des articles relatifs au financement des dépenses d'exploitation des hôpitaux et des réseaux qui entreront en force dès que les mécanismes des NOPS seront suffisamment élaborés.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021/ 316 42 41

DAIC

Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce

Travail du dimanche dans les magasins

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député André Groux en confirmant la légitimité de la validation d'une circulaire de l'OFIAMT par la cheffe du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (DAIC). Cette circulaire vise à harmoniser les pratiques entre cantons et limite l'occupation dominicale à deux permis globaux par an en faveur des commerces d'un quartier, d'une localité ou d'une région entendant occuper leur personnel le dimanche. L'occupation dominicale présuppose que l'ouverture du commerce soit autorisée par la réglementation locale de police. Elle implique également le respect de certaines règles, notamment le consentement du personnel et les compensations. Les inspecteurs du travail effectueront des contrôles non seulement en cas de plainte, mais également par sondage dans les petits et grands commerces pour vérifier la conformité des conditions d'occupation.

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département, 021/ 316 60 01

Bétail bovin, menu bétail: ordonnance transitoire

A la veille de la refonte totale de la loi fédérale sur l'agriculture, le Conseil d'Etat a élaboré une ordonnance transitoire qui permet aux organisations d'assumer immédiatement des responsabilités accrues, dont l'organisation des concours de bétail et l'octroi du droit à la reproduction.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/ 316 61 98

Règlement relatif à l'élevage chevalin

Suite à la nouvelle ordonnance fédérale sur l'élevage chevalin, le Conseil d'Etat a adapté la réglementation cantonale: elle inscrit formellement une délégation de compétence en faveur des or-

ganisations d'élevage, et y inclut les mesures de soutien pour des syndicats cantonaux.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/ 316 61 98

Mesures pour un nouveau droit à des prestations de chômage

Répondant au député André Groux sur les mesures permettant de reconstituer un droit à des prestations de chômage, le Conseil d'Etat rappelle que, dès le 1er janvier 1998, les chômeurs en fin de droit sollicitant cette prestation doivent justifier de 12 mois de cotisation durant les deux années qui précèdent cette demande (auparavant 6 mois). Le gouvernement relève, par ailleurs, que le dispositif cantonal du RMR, au chapitre de la réinsertion professionnelle, prévoit le développement de trois mesures actives, qui contribueront partiellement à reconstituer ce droit: stages professionnels, programmes d'emploi temporaires, programme d'occupation pour chômeurs proches de l'âge de la retraite.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/ 316 61 01

Répartition géographique des investissements du canton

Le Conseil d'Etat a répondu au député René Vaudroz qui désirait que soit élaborée une politique régionale des investissements. Le gouvernement estime que la prospérité du canton et son essor économique ne dépendent pas au premier chef d'une répartition géographique des investissements, mais bien d'un soutien efficace apporté aux projets novateurs. Cependant, un projet qui permet un développement régional favorable retiendra toute son attention, d'autant plus si la région est fortement touchée par le chômage. Par exemple, le renouvellement des installations du téléphérique du glacier des Diablerets, dont l'intérêt touristique et économique est évident.

Raoul Baud , secrétaire général, 021/ 316 60 05

DTPAT

Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Transfert de routes cantonales aux communes

Le 30 mars 1998, 105 tronçons de routes cantonales deviendront communales. Le Conseil d'Etat vient d'adopter le décret portant sur ce transfert. Les tronçons seront remis en état dans un délai de quatre ans; en septembre 1997, le Grand Conseil avait accordé un crédit de 8,3 millions de francs à cet effet. Sur les 2'300 km du réseau cantonal, environ 170 vont devenir communaux. L'économie pour l'Etat se montera à environ 1'700'000 francs par an.

Service des routes et des autoroutes, 021 / 316 71 30 ou 316 70 42

Crédits pour la correction de trois carrefours routiers

Le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil de lui accorder les crédits nécessaires au réaménagement de trois carrefours qui ont vu de nombreux accidents de la circulation. Un giratoire sera réalisé au carrefour de la Croix Fédérale à Essertes, à la jonction de deux routes principales et d'une route communale, pour un montant de 1'287'000 francs. Le carrefour des Terreaux à Corsier-sur-Vevey et celui des Mûriers au sud de la ville de Bex seront également réaménagés en giratoires pour un coût total de 1'025'000 francs.

Service des routes et des autoroutes, 021/ 316 71 30

DIPC

Département de l'instruction publique et des cultes

Bourses d'études et d'apprentissage: nouvelles directives et nouveau barème

Tenant compte de l'évolution défavorable de la situation financière de nombreuses familles, de l'augmentation des frais d'études et de la nette diminution des offres d'activités accessoires proposées aux étudiants, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives facilitant l'attribution de l'aide aux études et à l'apprentissage, ainsi que des modifications de barèmes en faveur des bénéficiaires.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/316 30 02 / Claude Burnat, directeur de l'Office cantonal des bourses d'études, 021/ 316 33 70

Musées cantonaux gratuits le premier dimanche du mois

S'inspirant d'autres exemples en Suisse, le Conseil d'Etat a décidé de la gratuité d'accès aux musées cantonaux du Palais de Rumine et de l'Espace Arlaud le premier dimanche de chaque mois. De même en ce qui concerne tous les musées cantonaux, le 17 mai prochain, à l'occasion de la Journée suisse des musées.

Service des activités culturelles, Brigitte Waridel, 021/ 316 33 01

DPSA

Département de la prévoyance sociale et des assurances

Allocations pour la famille : nouvelle proposition du Conseil d'Etat

Philippe Biéler, chef du DPSA, avait promis de revenir très vite avec les objets non contestés du projet d'allocations pour la famille rejeté l'an dernier par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat propose donc aujourd'hui une allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé, et l'alignement des limites de revenus pour les allocations de maternité sur celles des prestations complémentaires (PC) à l'AVS/AI.

Philippe Biéler, chef du Département, 021/ 316 50 01

Pollution au mercure à Yverdon-les-Bains: décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a fait le point sur l'affaire de la pollution au mercure. Il constate qu'en l'état la santé de la population n'est pas en danger, mais que des incertitudes demeurent sur la nature exacte de la contamination du site de l'usine Bio-Dépollution S.A.

Etant donné l'émotion considérable soulevée par cette affaire dans la région concernée, le Conseil d'Etat tient à garantir une parfaite fiabilité de toutes les informations qui seront diffusées à la population. Il entend également se donner les moyens de déceler avec exactitude les mécanismes institutionnels qui ont mal fonctionné dans cette affaire, aussi bien entre les services de l'Etat que dans les relations entre l'Etat et ses partenaires. D'où les décisions suivantes :

Le Conseil d'Etat

- confirme la décision conservatoire prise le 23 février 1998 par sa délégation chargée du dossier Bio-Dépollution SA, consistant à sécuriser sur le site d'Y-Parc, à Yverdon-les-Bains, tous les matériaux contaminés ou suspects de l'être, à l'exception des déchets industriels en provenance de l'usine Lonza de Viège, qui doivent être renvoyés à cette usine; ces matériaux ne pourront être évacués, conformément à la loi sur la gestion des déchets, qu'après analyse complète de leur teneur en substances polluantes;
- charge le Laboratoire cantonal de procéder à des analyses quotidiennes de l'eau potable distribuée dans le réseau de la région yverdonnoise, notamment sous l'angle de la teneur en mercure, et d'acquérir immédiatement l'appareillage nécessaire; les résultats des analyses seront publics;
- charge le Service de justice et législation de coordonner les actions en justice engagées ou à engager par les services de l'Etat à l'encontre de l'entreprise Bio-Dépollution SA;
- confie à un organisme indépendant un mandat d'analyse institutionnelle sur les processus de travail et sur les éventuelles insuffisances de la communication entre les services de l'Etat, de même qu'entre l'Etat et ses partenaires publics et privés, y compris la presse, ceci dans le but de prévenir la répétition d'une semblable affaire;
- ordonne que ces décisions soient exécutées dans les meilleurs délais par les services compétents et charge le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports d'assurer leur exécution, avec l'appui du coordinateur désigné par le Conseil d'Etat.

(Communiqué du 25 février 1998)

Renseignements : Jacqueline Decurnex, déléguée à la communication du DTPAT, 021/316.70.11

«Colporteurs»: un voyage transfrontalier

Du théâtre de l'Arsenic, le spectateur est emmené vers le spectacle de son choix

Les échanges de productions théâtrales, c'est courant, cela procède plus souvent d'arrangements financiers que d'une ligne artistique. L'originalité de l'entreprise «Colporteurs», c'est qu'elle est fondée sur deux idées originales : la première consiste à faire voyager le public plutôt que le spectacle; la seconde, c'est de mettre le débat identitaire et l'ouverture aux autres au centre de la démarche. Les artisans de cette belle aventure s'appellent Théâtre de l'Arsenic à Lausanne, Relais culturel Château-Rouge d'Annemasse, Maison des Arts de Thonon-Evian, Théâtre le Poche-Genève, Teatro d'Aosta.

Au menu de ce mois de mars, trois créations originales, chacune alimentant à sa manière la réflexion sur l'identité régionale. *«Parce qu'il est urgent de s'impliquer aujourd'hui. Parce que nous sommes radicalement opposés à toute idée de «régionalisme», lorsque cela signifie, comme bien souvent, repli sur soi et xénophobie. Parce que nous pensons que la différence est une richesse. Parce que le théâtre d'aujourd'hui doit avoir sa place dans ces débats...»* : la démarche des artisans de «Colporteurs» est claire et l'on a envie de participer à cette construction transfrontalière. Comment ? Suivant que vous choisirez un spectacle à Thonon, à Genève, ou à Aoste, votre théâtre (en l'occurrence, pour les vaudois, l'Arsenic) vous emmènera en bateau, en train ou en bus, tout cela pour le prix d'entrée habituel ! C'est vous, spectateurs, qui vous faites alors colporteurs. Dans votre besace, votre culture, votre regard, votre accent. Et surtout une bonne place laissée pour y mettre la culture, le regard, l'accent que vous aurez rencontrés de l'autre côté.

Passeur de cet échange: le théâtre !

B. Waridel

Pour le programme détaillé des spectacles : Théâtre de l'Arsenic, tél. 625'11'36.

Théâtre

Petit Théâtre. ***Vendredi ou la vie sauvage***. D'après Michel Tournier. Adaptation et mise en scène de Gérard Demierre. Jusqu'au 29 mars.

Kléber-Méleau. ***Les caprices de Marianne***. Pièce d'Alfred de Musset. Mise en scène de Philippe Mentha. Jusqu'au 4 avril.

Vidy. ***Phèdre***. Pièce de Jean Racine. Mise en scène de Luc Bondy. Jusqu'au 29 mars.

Beausobre. ***Léonce et Lena***. Pièce de Georg Büchner. Mise en scène de Denis Maillefer. 12 mars, 20h30.

Danse

Théâtre de Vevey. ***Compagnie Nomades***. 17 et 20 mars, 20heures.

Conférences

Casino de Montbenon.
Dr. Peter Creola (Coopération spatiale européenne).
La survie menacée d'un joyau de l'univers.
16 mars, 19heures.

Université de Lausanne (BFSH1-salle 263) - **UNIGER**
Cours public sur le thème des personnes âgées et de la vieillesse (les mercredis à 18h15).

11 mars: Geneviève Heller: ***Les maisons de retraite aux 19 et 20e siècles***;

18 mars: Geneviève Arfeux-Vaucher: ***Les images de la vieillesse dans la littérature de la jeunesse***;

25 mars: Christian Lalive d'Epinay: ***L'évolution des croyances et valeurs des personnes âgées***;

1er avril: Eliane Christen-Gueissaz: ***L'image qu'ont les personnes âgées d'elles-mêmes***.

Casino de Montbenon. Congrès du GRAAP: ***Les fous ne sont plus à lier. Quelle psychiatrie pour l'an 2'000*** ?.
19 et 20 mars.

Restaurant du Rond-Point, Lausanne.
Soirée thématique de Resid'EMS:
Les soignants en EMS: quelles réponses à la maltraitance ?
19 mars, 18h45

Expositions

Fondation de l'Hermitage.
Pointillisme : sur les traces de Seurat.
Jusqu'au 1er juin.

Entrée gratuite jusqu'à l'âge de 18ans.

Retraites Populaires. ***Yves Boncard, créateur de mobilier***.
Du 12 mars au 1er mai.

Fondation Neumann (Gingins) et **Cabinet cantonal des estampes** (Vevey).
Effets de nuit.
Jusqu'au 31 mai.